

PRE-DEMANDE D'ORGANISATION DE MANIFESTATION - 2018



Commune de Barberaz
Savoie

A déposer au minimum 6 semaines avant la manifestation

SOUMISE A VALIDATION DE L'ADJOINTE AUX ASSOCIATIONS

ORGANISATEUR

Nom de l'organisateur (Association) : _____
Qualité, nom, prénom de son représentant : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Mail (obligatoire) : _____

MANIFESTATION

Nature : _____
Date + horaire : _____
Nbre de participants estimés : _____

DESIGNATION DES EQUIPEMENTS UTILISES (salles et matériel)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Grande salle polyvalente (520 m ²) + bar | <input type="checkbox"/> Grande salle polyvalente (520 m ²) + cuisine |
| <input type="checkbox"/> Salle associative (75 m ²) | <input type="checkbox"/> Petite salle polyvalente (150 m ²) + cuisine |
| <input type="checkbox"/> Salle Daisay (83 m ² - pôle Culturel Mauduit) | <input type="checkbox"/> Salle réunion du Foyer HC (64 m ²) |

CONVENTION DE LOCATION DE MATERIEL

POUR LES ASSOCIATIONS

Matériel - Salle polyvalente

- Vaisselle (que pour la salle polyvalente)
 - Table (1 plateau pour 4 personnes)
 - Chaises
 - Grilles individuelles sur roulettes
 - Défibrillateur
 - Podium (hauteur 0,75 m)
 - * petit (25 m²) - forfait à 50 €
 - * grand (50 m²) - forfait à 100 €
- } *à positionner sur plan ci-joint*

Matériel - Stade

- Tables (2,20m x 0,70 m : 1 table pour 8 pers)
- Bancs (2,20 m : 1 banc pour 4 pers)

Autre (à préciser :

POUR LES PARTICULIERS

Matériel - Salle polyvalente

- Table (1 plateau pour 4 personnes)
- Chaises
- Grilles individuelles sur roulettes

Matériel - Stade pour extérieur

- Tables (2,20m x 0,70 m : 1 table pour 8 personnes)
- Bancs (2,20 m : 1 banc pour 4 personnes)

Stationnement prévu : _____

Date et signature de l'organisateur

Date et signature de l'Adjointe aux Associations

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE DEBIT DE BOISSONS (pour les associations uniquement)

Souhaitez-vous ouvrir une buvette pendant la durée de la manifestation, sachant que sans cette autorisation il vous est interdit de vendre ou de distribuer de l'alcool dans un lieu public?

OUI

NON

mise à jour le 16/07/2018